



Contester un accident de voiture

Par **ceryne**, le **09/07/2008** à **13:42**

Bonjour, j'ai eu un accident en 2007 à un feu dans le rond point.

Je partais travailler avec ma fille de 1 an 1/2 dans la voiture, j'étais arrêtée au feu qui mène au rond point, le feu passe au vert et je m'engage dans le rond point quand la voiture devant moi pille et je lui rentre dedans (mais je ne roulais pas vite car ce feu est à peine à 50m de l'autre), j'ai fait un constat comme il est d'usage de le faire dans ces cas là.

Il a rempli sa partie de constat et j'ai en remplis la mienne en contestant les dégâts et j'ai sigée (ce que ne n'aurais peut être pas du, mais je pensais qu'il fallait obligatoirement signer son constat).

Les mois passe et le 08/07/2008, je recois un courrier de mon assurance me disant que j'ai tous les tord et qu'en plus qu'il modifie mon coef à 1.06 ce qui correspond à un malus de 6%.

J'ai appeler mon assurance, et je suis tombée sur une personne qui hironiquement m'a fait comprend que je n'avais qu'à faire plus attention en voiture et que de toute façon elle ne pouvait rien y faire.

Pourriez vous m'aider en me donnant la procédure pour contester cette décision auprès de mon assurance.

Je vous en remercie par avance

Par **domi**, le **09/07/2008** à **17:14**

Vous le dites vous même , vous l'avez percuté par l'arrière ...vous êtes donc en tort et votre assurance vous colle un malus ! que voulez vous contester ? Domi